

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 19 JUIN 2025



Extrait du registre des délibérations
République Française

N°DEL_2025_122

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA BOURSE AUX
PROJETS JEUNES - SCOUTS ET GUIDES DE FRANCE DE CHATOU**

L'an deux mille vingt cinq, le dix neuf juin à 20 h 30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par le Maire, le 13 juin 2025, s'est assemblé dans l'Auditorium du Conservatoire, 85 boulevard de la République, sous la présidence de Madame Michèle GRELLIER Maire.

Présents :

Michèle GRELLIER, Pascal PONTY, Malika BARRY, Paul MARSAL, Inès de MARCILLAC, Pierre ARRIVETZ, Virginie MINART-GIVERNE, Vincent GRZECZKOWICZ, Véronique FABIEN-SOULE, François SCHMITT, Véronique CHANTEGRELET, Eric DUMOULIN, Laurence GNEMMI, Dominique BAUD, Olivier LASSAL, Pascale PATAT, Cécile DELAUNAY, Jean-Baptiste GODILLON, Laurent MALOCHET, Véronique LIGNIER, Laurence BOUDER, Levon MINASSIAN, Sandrine COMBASTEIL, Christelle HANNEBELLE, Arnaud BEAUVOIR, Pierre GUILLET, Béatrice BELLINI, José TOMAS, Edith MOLDOVAN, Franck PACQUET, Line HUANG

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Nicole CABLAN-GUEROULT à Pierre ARRIVETZ, Emmanuel LOEVENBRUCK à Dominique BAUD, Arménio SANTOS à Véronique CHANTEGRELET, Jean-Manuel PARANHOS à François SCHMITT, Laurent LEFEVRE à Laurence GNEMMI, Sophie LEFEBURE à Paul MARSAL, Yves ENGLER à Béatrice BELLINI

Absents :

Nathalie MOULIN

Secrétaire :

Véronique CHANTEGRELET

Les 31 membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 39.

NOTE DE SYNTHESE

La ville de Chatou développe une démarche de soutien financier en faveur des projets portés par les jeunes et présentant un caractère culturel, sportif, humanitaire, technique ou patrimonial.

Dans ce cadre, la Ville a été saisie de plusieurs demandes émanant de jeunes qui sollicitent une aide pour la réalisation de leurs projets.

Les membres de la commission municipale solidarité intergénérationnelle ont fixé les critères suivants pour financer lesdits projets :

- Être catovien,
- Avoir moins de 25 ans,
- La qualité et la viabilité financière technique et financière du projet présenté,
- La démarche d'engagement et de valorisation du projet sur le territoire de Chatou en amont et à la suite du projet.

Le 15 mai 2025, la commission a reçu des représentants des Scouts et Guides de France de Chatou afin d'étudier leur demande de subvention. Leur projet prévoit un voyage solidaire à Cochabamba, en Bolivie, en collaboration avec l'association locale Bolivia Digna, pour venir en aide à des enfants défavorisés. Ils ont déjà réuni 10 000 € et sollicitent un soutien financier pour compléter leur budget, fixé à 13 000 €.

Après les entretiens, la commission de solidarité intergénérationnelle a jugé que le projet répondait à l'ensemble des critères définis.

Au vu du budget de 1 000€ alloué à ce dispositif et des critères établis, il est proposé au Conseil municipal d'accorder une subvention de 300 € aux Scouts et Guide de France.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Vu l'avis de la commission solidarité intergénérationnelle en date du 22 mai 2025,

Considérant le dispositif de Bourses aux Jeunes et l'enveloppe financière dévolue à ce dispositif,

Considérant qu'il est opportun de soutenir les jeunes dans leur projet présentant un caractère culturel, sportif, humanitaire, technique ou patrimonial,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'approuver l'attribution d'une subvention d'un montant de 300 € aux Scouts et Guides de France.

A L'UNANIMITÉ,

Ne participe pas au vote :

Laurent MALOCHET, Christelle HANNEBELLE

Publiée le : 23 juin 2025